

CIRCULAIRE 118-23

6 octobre 2023

DEMANDE DE PROPOSITION: MAINTIEN DE MARCHÉ POUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICE DE PRIX DU BITCOIN (BT)

Bourse de Montréal inc. (la « Bourse ») lance une Demande de proposition (« DDP ») pour le maintien de marché des contrats à terme sur indice de prix du Bitcoin (BT). Cette DDP est émise à l'attention des participants agréés et des participants agréés étrangers, ainsi qu'à leurs clients éligibles, intéressés à soumettre une proposition décrivant leurs compétences et leur intérêt quant aux activités de maintien de marché des contrats désignés. Les exigences en matière de maintien de marché et les conditions du programme sont indiquées dans la DDP.

À la fin de la période de soumission de la DDP, la Bourse procédera à la sélection d'un maximum de trois mainteneurs de marché:

Échéancier proposé:

Échéancier de mise en œuvre*	Événement
6 octobre 2023	Distribution de la demande de proposition
10 novembre 2023	Date limite pour la soumission des propositions à la Bourse
30 novembre 2023	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
15 décembre 2023	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
16 janvier 2024	Lancement du programme de maintien de marché

* L'échéancier proposé est sujet à des changements à la discrétion de la Bourse.

Vous trouverez ci-joint des renseignements additionnels sur le Programme de maintien de marché, ainsi que la Demande de proposition et la Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché en Annexe 1.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec:

Axelle Roosen, Directrice, Produits dérivés et gestion des relations clients

Phone: 1 (646) 673-2535 | Email: axelle.roosen@tmx.com

Eunice Cheung, Conseillère principale, Croissance et innovation des produits dérivés

Phone: 1 (514) 566-2881 | Email: eunice.cheung@tmx.com

Robert Tasca

Directeur général, Produits dérivés et services connexes

Bourse de Montréal

BOURSE DE MONTRÉAL

Demande de propositions

MAINTIEN DU MARCHÉ DU CONTRAT À TERME
SUR INDICE DE PRIX DU BITCOIN (BT)

BT Contrat à terme sur
indice de prix du Bitcoin

Table des matières

Présentation et objet de la demande de propositions	3
Contexte	3
Programme	3
Description du programme de maintien de marché	3
Admissibilité et critères de sélection	3
Contrats à terme désignés	4
Mesures incitatives	4
Dispenses de frais de négociation et de compensation	4
Rémunération fixe	4
Durée du programme	4
Exigences de maintien de marché	4
Suivi du rendement	5
Processus de mise en candidature	5
Coordonnées	5
Calendrier	5
Demande d’approbation à titre de mainteneur de marché	6
Confidentialité	6
Évaluation	6
Modalités générales	7
Demande d’approbation à titre de mainteneur de marché	8

Présentation et objet de la demande de propositions

La Bourse de Montréal (la « **Bourse** ») demande à tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers), ainsi qu'à leurs clients disposant d'un accès électronique direct à la Bourse, qui souhaiteraient prendre part au nouveau programme de maintien de marché décrit aux présentes (le « **programme de maintien de marché** ») de soumettre une proposition faisant état de leurs capacités et de leur engagement à l'égard du maintien du marché du contrat à terme sur indice de prix du bitcoin (BT) de la Bourse (une « **proposition** »).

Contexte

La Bourse lance un contrat à terme sur indice de prix du bitcoin pour répondre à la demande croissante du marché pour la classe d'actifs de crypto-monnaie numérique, offrant aux participants une exposition aux mouvements des prix du bitcoin via l'indice CoinDesk Bitcoin Price Index (« **XBX** »).

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir et à favoriser la liquidité du marché, la Bourse mettra en œuvre un nouveau programme de maintien de marché pour les contrats à terme sur indice de prix du bitcoin (BT) pendant les séances régulières et prolongées des heures de négociation.

Programme

Description du programme de maintien de marché

Dans le cadre de ce projet, la Bourse procédera, si elle reçoit une réponse satisfaisante, à la sélection d'un maximum de trois mainteneurs de marché (les « **mainteneurs de marché** ») qui coteront les contrats désignés (au sens donné à ce terme ci-après).

Admissibilité et critères de sélection

Tous les participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) de la Bourse, ainsi que leurs clients, sont admissibles à la fonction de mainteneur de marché.

Pour sélectionner les mainteneurs de marché, la Bourse s'appuiera sur les critères énoncés à l'article 3.112 de ses Règles, dont ceux décrits ci-après.

- **Technologie** : Les capacités d'automatisation qui peuvent être mises à profit pour assurer l'efficacité des activités de maintien de marché.
- **Connaissances** : Les mainteneurs de marché devront posséder le savoir-faire et l'expérience nécessaires au maintien du marché des produits liés au Bitcoin.
- **Conformité aux Règles** : La Bourse n'examinera que les candidatures des participants agréés (y compris les participants agréés étrangers) ou de leurs clients qui ont un dossier en règle et qui respectent les Règles de la Bourse.

Contrats à terme désignés

Contrats à terme sur indice de prix du bitcoin (**BT**) (les « **contrats désignés** »), jusqu'à 12 échéances mensuelles. À la date du lancement, deux contrats mensuels seront inscrits; la possibilité d'inscrire d'autres contrats mensuels sera étudiée ultérieurement.

Mesures incitatives

En contrepartie du respect de leurs obligations de maintien de marché à l'égard des contrats désignés, la Bourse accordera des avantages incitatifs aux mainteneurs de marché.

Le plein montant ou le montant partiel associé à ces avantages incitatifs sera versé mensuellement, à condition que le mainteneur de marché remplisse les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché conclue avec la Bourse.

Dispenses de frais de négociation et de compensation

Les mainteneurs de marché seront admissibles à une dispense des frais de négociation et de compensation sur les contrats désignés. La dispense de ces frais demeurera en vigueur pendant la durée du programme de maintien de marché.

Rémunération fixe

La Bourse accordera aux mainteneurs de marché sélectionnés une rémunération fixe, appelée la prime, qui sera versée mensuellement pendant une période d'un an, avec possibilité de renouvellement pour une deuxième année.

Durée du programme

Le programme aura une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement pour une deuxième année. Les mainteneurs de marché devront conclure une convention de maintien de marché standard avec la Bourse.

Exigences de maintien de marché

Les mainteneurs de marché devront afficher un marché respectant la taille minimale et l'écart maximal stipulés (ou mieux) pendant une proportion de temps prédéfinie. La convention de maintien de marché pourra aussi comporter d'autres exigences liées au règlement quotidien des marchés, à l'ouverture du marché et à la période de report trimestrielle, ainsi que d'autres exigences de nature quantitative ou qualitative.

Suivi du rendement

La Bourse effectuera un suivi de l'activité des mainteneurs de marché dans le registre des ordres pour déterminer s'ils se conforment aux obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. La Bourse sera seule responsable de la surveillance du respect par les mainteneurs de marché des obligations du programme de maintien de marché, et du calcul des avantages incitatifs correspondants conformément aux modalités de la convention de maintien de marché.

Processus de mise en candidature

Pour répondre à la présente demande de propositions, veuillez présenter à la Bourse une proposition tenant compte des exigences et des critères de sélection énoncés aux présentes en remplissant le formulaire *Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché* se trouvant ci-après. Toutes les propositions doivent être présentées aux personnes-ressources indiquées ci-dessous au plus tard à 17 h, heure de l'Est (HE) le **10 novembre 2023**.

Coordonnées

Pour toute question ou toute demande de renseignements, y compris au sujet des renseignements confidentiels liés aux exigences de maintien de marché ou aux avantages incitatifs, veuillez communiquer avec :

Axelle Roosen, Directrice, Produits dérivés et gestion des relations clients
Phone: 1 (646) 673-2535 | Email: axelle.roosen@tmx.com

Eunice Cheung, Conseillère principale, Croissance et innovation des produits dérivés
Phone: 1 (514) 566-2881 | Email: eunice.cheung@tmx.com

Calendrier

6 octobre 2023	Distribution de la demande de propositions
10 novembre 2023	Date limite pour la soumission des propositions à la Bourse
30 novembre 2023	Envoi d'un avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
15 décembre 2023	Date limite pour la signature de la convention de maintien de marché
16 janvier 2024	Lancement du programme de maintien de marché

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

La Bourse évaluera les analyses d'affaires et les propositions selon les critères énoncés aux présentes. Toutes les propositions doivent comprendre la *Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché* ci-jointe dûment remplie (page 8).

Confidentialité

La Bourse traitera de manière confidentielle tous les documents présentés par les répondants et tous les renseignements contenus dans les propositions.

Évaluation

L'objectif du processus d'évaluation est de cerner les analyses d'affaires et les propositions qui, selon l'appréciation et le jugement de la Bourse, répondent le mieux aux exigences et aux critères de sélection énoncés dans la présente demande de propositions. Tout autre renseignement fourni par les répondants sera également pris en considération si l'on juge que cela serait bénéfique pour les participants au marché de la Bourse.

Modalités générales

1. Le programme de maintien de marché est assujéti aux Règles de la Bourse; en cas de divergence entre les dispositions du programme et les Règles de la Bourse, ces dernières prévaudront. Toutefois, si une modalité du programme de maintien de marché est plus précise que ce qu'énoncent les Règles, ou si elle complète ces dernières, cette modalité s'appliquera.
2. La publication de la présente demande de propositions n'entraîne aucune promesse ni aucun engagement, explicite ou implicite, de la part de la Bourse, et celle-ci n'a aucune obligation d'accepter une proposition, de sélectionner un ou plusieurs mainteneurs de marché ou de mettre en œuvre le programme, et n'est assujéti à aucun engagement en ce sens. La Bourse peut, à son gré et sans préavis, annuler, modifier ou retirer la présente demande de propositions.
3. Toutes les décisions seront prises par la Bourse à son seul gré, y compris en ce qui concerne la sélection du ou des mainteneurs de marché; ces décisions seront exécutoires et sans appel.
4. La Bourse ne pourra être tenue responsable des frais, des coûts ou des dépenses engagés par un répondant relativement à la présente demande de propositions ou à toute autre demande.
5. Les propositions reçues après la date limite de présentation des propositions ne seront acceptées qu'à la discrétion exclusive de la Bourse.
6. Toutes les propositions lieront les parties qui les ont présentées pendant 30 jours après la date limite de présentation des propositions. Si un répondant souhaite modifier sa proposition, il doit retirer sa proposition initiale en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus, puis présenter une nouvelle proposition avant la date limite de présentation des propositions. Avant la date limite de présentation des propositions, un répondant peut annuler sa proposition en tout temps en envoyant un avis écrit par courriel à la personne-ressource indiquée ci-dessus.
7. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront conclure la même convention de maintien de marché standard avec la Bourse avant d'être admis au programme. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés ne pourront obtenir un avantage incitatif avant d'avoir conclu la convention de maintien de marché standard exécutoire avec la Bourse.
8. Le ou les mainteneurs de marché sélectionnés devront ouvrir, directement ou par l'intermédiaire de leur membre compensateur (responsable du processus d'allocation), un compte qui peut être reconnu par la Bourse et auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** »).
9. Une fois sélectionné, le mainteneur de marché consent à ce que son statut de mainteneur de marché à l'égard des contrats désignés soit communiqué dans le cadre des activités de marketing que la Bourse jugera appropriées, notamment l'affichage sur le site Web de la Bourse.
10. La Bourse se réserve le droit de mettre fin à la convention de maintien de marché ou de modifier le programme de maintien de marché moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours aux mainteneurs de marché.
11. La Bourse se réserve le droit de remplacer les mainteneurs de marché ou d'en nommer de nouveaux, notamment dans les cas où un mainteneur de marché ne remplit pas les obligations énoncées dans la convention de maintien de marché. Le remplacement ou l'ajout d'un mainteneur de marché se fait au seul gré de la Bourse, qui peut procéder en sélectionnant un mainteneur de marché qui a déjà présenté une proposition ou en republiant la présente demande de propositions. La Bourse se réserve le droit de modifier les modalités de la présente demande de propositions ou de publier celle-ci à nouveau après la date limite de présentation des propositions, sans préavis.

Demande d'approbation à titre de mainteneur de marché

Conditions de mise en candidature au statut de mainteneur de marché
<p>Les demandeurs doivent répondre aux critères énoncés à l'article 3.112 des Règles de la Bourse, y compris ceux indiqués ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Détenir des actifs financiers suffisants pour s'acquitter des obligations qui incombent au mainteneur de marché. 2. Détenir un historique de conformité avec les Règles de la Bourse. 3. Posséder une infrastructure de négociation, un système de gestion des risques et une technologie fiables capables de soutenir la négociation électronique, ainsi qu'une capacité opérationnelle adéquate. 4. Avoir de l'expérience en négociation d'instruments dérivés semblables. 5. Accepter de promouvoir la Bourse en tant que marché. 6. Accepter de signer une convention de maintien de marché. 7. Remplir tout autre critère que la Bourse juge approprié. <p>Les critères supplémentaires énoncés ci-après s'appliquent aux mainteneurs de marché clients.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le client accepte d'être assujéti à la compétence de la Division de la réglementation de la Bourse à l'égard de ses activités de négociation et de sa conduite à titre de mainteneur de marché pendant la durée de la convention de maintien de marché. 2. Le client est tenu d'obtenir l'approbation du participant agréé qui lui fournit un accès électronique.

Renseignements généraux
Dénomination sociale :
Adresse:
Division:
Nom de la personne-ressource autorisée:
Titre:
Téléphone:
Courriel:

Statut de mainteneur de marché	
Participant agréé/participant agréé étranger	<input type="checkbox"/>
Client d'un participant agréé/participant agréé étranger	<input type="checkbox"/>
Contrats désignés (indiquer la catégorie et le nom des contrats)	
Options sur actions ou FNB	<input type="checkbox"/> _____
Options sur indice	<input type="checkbox"/> _____
Options sur devises	<input type="checkbox"/> _____
Contrats à terme sur indice	<input type="checkbox"/> _____
Contrats à terme sur actions	<input type="checkbox"/> _____
Contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/> _____
Contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/> _____
Contrats à terme sur indice de prix du Bitcoin	<input type="checkbox"/> _____
Options sur contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme	<input type="checkbox"/> _____
Options sur contrats à terme sur obligations	<input type="checkbox"/> _____

Capital de maintien de marché
D'au moins 250 000 \$ CA? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON En date du : _____
Autres bourses dont l'entreprise est membre

Renseignements sur les technologies
Description des technologies soutenant la négociation, des outils de négociation et de l'infrastructure :
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes : Fonctions de cotation à l'écran : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Fonctions de négociation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom des fournisseurs de logiciels indépendants :
Description de l'accès au marché du sous-jacent des contrats :
Description des outils de gestion du risque :
Autres protections (le cas échéant) : <div style="text-align: right;">S. O. <input type="checkbox"/></div>

Capacité opérationnelle
Description de la capacité à gérer des tâches opérationnelles (attribution des opérations, rapprochement, gestion des rabais, etc.) :
Personnel adéquat pour la prise en charge des fonctions suivantes : Fonctions opérationnelles : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Nom du membre compensateur :

S'il s'agit d'un mainteneur de marché qui est un client, existe-t-il une relation établie avec un courtier en exercice?

OUI NON

Expérience en matière de maintien de marché et de négociation

Nombre d'années de maintien de marché de contrats similaires :

Nombre d'années de négociation de contrats similaires :

Description de l'expérience générale (produits, marchés) :

Description de l'expérience de négociation des produits de la Bourse et de la participation aux programmes de maintien de marché et autres programmes commerciaux de la la Bourse :

ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CONTRATS DÉSIGNÉS Séances régulières et prolongées des heures de négociation 20 h (HE) (T-1) à 16 h 30 (HE)		
Contrats	Engagement quant à la taille	Engagement quant à l'écart
Contrats à terme sur indice de prix du bitcoin (BT) <ul style="list-style-type: none"> • Mois d'échéance rapproché • Mois d'échéance éloigné 	----- -----	----- -----
Déploiement de tous les efforts possibles pour afficher un marché de base en continu si les ordres de type opération sur la base fondée sur le dernier cours sont offerts (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> s.o.	
Déploiement de tous les efforts possibles pour offrir des marchés en bloc sur demande :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Quels avantages votre entreprise possède-t-elle par rapport aux autres entreprises en ce qui a trait au maintien de marché?

Attestation et signature

Le demandeur atteste que les renseignements fournis aux présentes sont complets et exacts.

Signature de la personne-ressource autorisée :

Date :

COINDESK^{MD} et « COINDESK BITCOIN PRICE INDEX » (l'« indice ») sont des marques de commerce ou des marques de service de CoinDesk Indices, Inc. (« CDI »), l'administratrice de l'indice, et/ou de ses concédants de licence. CDI ou ses concédants de licence détiennent tous les droits de propriété de l'indice.

CDI n'est pas affiliée à Bourse de Montréal Inc. et n'approuve, ne cautionne, n'examine ni ne recommande le contrat à terme sur indice de prix du Bitcoin. CDI ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou le caractère opportun des données ou des autres renseignements relatifs à l'indice et ne peut en aucun cas être tenue responsable envers Bourse de Montréal Inc., les investisseurs ou les titulaires du contrat à terme sur indice de prix du Bitcoin ou d'autres tierces parties relativement à l'utilisation ou à l'exactitude de l'indice ou de toute autre donnée incluse aux présentes.